



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON

N° 74

ET AVIS

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTÉ

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. GOERTZEN

(N° 200) — *Loi modifiant la Loi sur la responsabilité des occupants/The Occupiers' Liability Amendment Act*

M. WASYLIW

(N° 231) — *Loi modifiant la Loi électorale (jour du scrutin fixé à un samedi)/The Elections Amendment Act (Election Day on Saturday)*

M. LAGASSÉ

(N° 235) — *Loi modifiant le Code de la route (sécurité ferroviaire)/The Highway Traffic Amendment Act (Railway Safety)*

M. EWASKO

(N° 237) — *Loi sur les ceintures de sécurité dans les autobus scolaires/The School Bus Seat Belt Safety Act*

M. EWASKO

(N° 238) — *Loi modifiant le Code de la route (peines accrues en cas de dépassement d'autobus scolaire)/The Highway Traffic Amendment Act (Increased Penalties for Passing School Buses)*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. BALCAEN
M. BEREZA
M^{me} BYRAM
M^{me} COOK
M. EWASKO
M. GOERTZEN
M. GUENTER
M^{me} HIEBERT
M. JOHNSON
M. KHAN
M. KING
M. LAGASSÉ
M. NARTH
M. NESBITT
M. PERCHOTTE
M. PIWNIUK
M^{me} ROBBINS
M. SCHULER
M^{me} STONE
M. WHARTON
M. WOWCHUK

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

MOTIONS PORTANT SUR LES RAPPORTS DU COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE

Que l'Assemblée législative accepte les résultats de l'enquête du commissaire à l'éthique concernant le député de River Heights énoncés dans la conclusion de son rapport daté du 16 juillet 2025.

Que l'Assemblée législative accepte les résultats de l'enquête du commissaire à l'éthique concernant le député de Fort Rouge énoncés dans la conclusion de son rapport daté du 27 août 2025.

QUESTIONS ÉCRITES — ACCEPTÉES MAIS RESTÉES SANS RÉPONSE

M^{me} LAMOUREUX

21. Comparativement au nombre de certificats de désignation qu'Ottawa a permis au Manitoba d'accorder dans le cadre du programme Candidats du Manitoba, quel est le nombre total de certificats qu'a délivrés la province en 2021, en 2022, en 2023 et en 2024?
 22. Combien de certificats de désignation ont été délivrés en 2023 et en 2024 à des personnes qui ont étudié au Canada et travaillé au moins six mois au Manitoba?
 23. Combien de certificats de désignation ont été délivrés en 2023 et en 2024 à des personnes qui ont travaillé au moins six mois au Manitoba sans cependant y avoir fait d'études?
 24. Combien de certificats de désignation ont été délivrés en 2023 et en 2024 à des personnes qui sont venues au Manitoba en tant que travailleurs?
-

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(48 heures 27 minutes)

(enceinte — Transport et Infrastructure)

(salle 254 — Éducation et Apprentissage de la petite enfance)

(salle 255 — Conseil exécutif)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le ministre WIEBE

(N^o 8) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act*

Projet de loi choisi par l'opposition

M^{me} la ministre SMITH

(N^o 12) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act*

Projet de loi choisi par l'opposition

M. le ministre WIEBE

(N^o 23) — *Loi visant à défendre l'expression sur des questions d'intérêt public/The Public Interest Expression Defence Act*

Projet de loi choisi par l'opposition

M. le ministre WIEBE

(N° 30) — *Loi modifiant la Loi sur le financement des élections et la Loi électorale/The Election Financing Amendment and Elections Amendment Act*

Projet de loi choisi par l'opposition

M^{me} la ministre SCHMIDT

(N° 40) — *Loi sur les activités scolaires soulignant notamment l'« Ô Canada » et la reconnaissance des territoires et des traités (modification de la Loi sur l'administration scolaire et de la Loi sur les écoles publiques)/An Act respecting "O Canada" and Other Observances and Land and Treaty Acknowledgements in Schools (Education Administration Act and Public Schools Act Amended)*

Projet de loi choisi par l'opposition

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

M. le ministre WIEBE

(N° 49) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (2)*

(M. BALCAEN — 9 minutes)

DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre SALA

(N° 46) — *Loi d'exécution du budget de 2025 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2025*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M^{me} la ministre FONTAINE — Comité spécial sur le journalisme local

Que soit créé un Comité spécial sur le journalisme local chargé de faire des recommandations sur l'avenir du journalisme local, y compris les médias ruraux et culturels comme les publications en français, en pilipino, en pendjabi et en chinois, et dont le mandat est d'étudier les questions liées à l'aide au journalisme provenant du secteur public et de faire rapport de ses conclusions à l'Assemblée dans les 30 jours suivant le début de la session d'automne de 2025;

que le Comité soit composé :

- a) de quatre députés choisis par le caucus néo-démocrate,
- b) de deux députés choisis par le caucus progressiste-conservateur;

que le Comité soit autorisé à décider du déroulement de ses travaux, y compris la tenue de réunions aux moments et aux endroits qu'il juge appropriés pour recevoir des mémoires et entendre des présentations;

que, sauf disposition contraire de la présente motion, le Comité jouisse du même statut et des mêmes pouvoirs que les comités permanents de l'Assemblée et qu'il suive les mêmes règles et procédures que ces derniers, notamment en ce qui a trait au pouvoir de créer un sous-comité chargé de l'exercice de l'une quelconque de ses fonctions;

qu'après l'avoir adoptée, l'Assemblée ne puisse modifier la présente motion que par les moyens suivants :

- a) avec son consentement unanime;
- b) par l'adoption d'une nouvelle motion;
- c) avec le consentement écrit de tous les leaders à l'Assemblée, si l'Assemblée ne siège pas.

Motion d'amendement de M. JOHNSON

Que le premier paragraphe de la motion soit remplacé par ce qui suit :

Que soit créé un Comité spécial sur le journalisme local chargé de faire des recommandations sur l'avenir du journalisme local, y compris les médias ruraux et culturels représentant tout groupe ethnique ou toute langue non officielle — pourvu que ces médias ne véhiculent aucun discours haineux et ne s'opposent pas aux valeurs manitobaines d'inclusivité et de respect à l'égard de toutes les races, religions et origines —, et dont le mandat est d'étudier les questions liées à l'aide au journalisme provenant du secteur public et de faire rapport de ses conclusions à l'Assemblée dans les 30 jours suivant le début de la session d'automne de 2025;

(M. SCHULER — 13 minutes)

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

M^{me} la *ministre* FONTAINE

Que l'Assemblée réaffirme son respect et son appui pour la convention de transition ainsi que son respect de la volonté démocratique des électeurs du Manitoba.

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

M. le *premier ministre* KINEW

(N^o 50) — *Loi modifiant la Loi sur les questions constitutionnelles/The Constitutional Questions Amendment Act*

AVIS DE MOTIONS POUR LE PROCHAIN MARDI OÙ SERONT EXAMINÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITIONS

M. REDHEAD — Promotion de l'avenir économique du Manitoba grâce à une collaboration des gouvernements provincial et fédéral à Churchill

22. Attendu :

que la ville et le port de Churchill représentent des atouts majeurs pour le développement économique du Manitoba, la souveraineté dans l'Arctique et le commerce international puisqu'il s'agit du seul port en eau profonde de l'Amérique du Nord possédant un accès à l'océan Arctique et des liaisons ferroviaires;

que le gouvernement provincial a lancé sa nouvelle stratégie de développement économique du Manitoba qui propose notamment une vision à long terme visant à faire du Manitoba une province nantie grâce à la croissance de la productivité et des échanges commerciaux et à des investissements dans les infrastructures stratégiques;

que le port de Churchill fait partie des infrastructures qui pourraient devenir une des priorités du gouvernement fédéral et que le projet comprendrait la modernisation de la ligne de chemin de fer, la construction d'une route praticable en toute saison, la création d'un nouveau corridor énergétique et l'augmentation de la capacité de déglacage maritime pour permettre le transport de marchandises tout au long de l'année;

que le gouvernement provincial a souligné l'importance d'un véritable partenariat de nation à nation — avec chaque nation individuellement — pour promouvoir la réconciliation économique, créer de bons emplois au sein des nations et garantir un avenir prospère aux collectivités autochtones et à tous les Manitobains;

que le gouvernement fédéral reconnaît le rôle stratégique de Churchill dans la diversification des routes commerciales et dans l'appui à la stratégie canadienne sur les minéraux critiques, ce qui pourrait mener à la croissance des exportations vers l'Europe;

que l'Arctic Gateway Group Limited Partnership, composé de Premières nations et de communautés du Nord, se prépare activement pour une croissance des opérations et s'est dit prêt à collaborer avec les gouvernements et les parties prenantes,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba affirme son soutien au réaménagement inclusif et durable de Churchill à titre de projet d'infrastructure stratégique d'importance nationale et qu'elle exhorte le gouvernement provincial à continuer à collaborer avec l'ensemble des partenaires pour veiller à ce que Churchill devienne une pierre angulaire de la transformation économique du Manitoba et de sa stratégie de commerce mondial.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira le jeudi 16 octobre 2025, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner le projet de loi dont il est saisi.

* * *

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mardi 28 octobre 2025, à 18 h 30, dans l'enceinte de l'Assemblée, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- *Facturation par les médecins* du vérificateur général daté de janvier 2021;
 - *Systèmes de gestion de localisation automatique des véhicules* du vérificateur général daté de juin 2021;
 - *Suivi des recommandations précédemment émises* du vérificateur général daté de février 2024 :
 - « Facturation par les médecins »,
 - « Système de gestion de localisation automatique des véhicules »;
 - *Suivi des recommandations précédemment émises* du vérificateur général daté de février 2025 :
 - « Facturation par les médecins ».
-